



PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation,
des libertés publiques
et de l'environnement
Bureau de l'environnement

**Instance de concertation pour l'implantation
des relais de radiotéléphonie mobile dans le département de l'Oise**

Compte rendu de la réunion du 9 avril 2009

Participaient à cette réunion, présidée par Mme Mireille Aurégan, chef du bureau de l'environnement :

- M. Lucien Bouchez, maire d'Haudivillers, représentant l'Union des maires
- Mme Marie-Louise Falampin, service départemental de l'architecte et du patrimoine
- M. Jean-Marie Duval, direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- Mme Solange Duchardt, Parc naturel régional Oise Pays de France
- M. David Demilt et M. Frédéric Autier pour SFR
- M. Vong Sananikone pour Bouygues Telecom
- M. Anne de Smedt, Mme Maryline Legrand, M. Guyot, M. Xavier Bluy, M. Arnaud de Castro, pour Orange France
- Mme Fabienne Ouin, bureau de l'environnement, secrétariat de l'instance

Etaient excusés :

- M. le sous-préfet de Senlis
- M. le sous-préfet de Compiègne
- M. le sous-préfet de Clermont
- M. Didier Malé, président du ROSO a fait part de ses observations par messagerie le 4 avril 2009
- M. Frédéric Bince, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a fait part de ses observations par messagerie le 6 avril 2009
- Mme Murielle Martin, et M. Michel Balleux direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ont fait part de leurs observations par messagerie le 9 avril 2009
- M. Bertrand Brassens, conseiller général

ORANGE France

1 LAMORLAYE – Golf du Lys Chantilly – 7ème avenue Domaine du Lys
Site n°C1 – 19103 A1
Création d'un pylône monotube de 30 m

Avis DREAL : souhaite une coloration grisée du pylône et non une imitation écorce et qu'une attention soit apportée au traitement de la clôture

Avis ROSO : M. Malé souligne le nombre important de relais dans le secteur qui, en cas d'augmentation, multiplierait les champs électromagnétiques ambiants dans la zone.

Avis DDEA – SAUE - : pas d'observation

Avis DDEA - SEEF - : souhaite que le local technique soit accolé au local EDF

Projet situé dans le Parc naturel régional Oise-Pays de France

L'avis du maire n'est pas joint au dossier

Mme Duchardt précise qu'elle a visité le site mais n'a pas validé le projet. Le PNR est défavorable à ce projet situé dans le domaine du Lys, qui par ailleurs ne semble pas couvrir beaucoup d'habitations.

Avis de la commission : ***Défavorable. La commission souhaite étudier d'autres propositions de sites.***

2 ORRY LA VILLE – Gare de la Borne Blanche – Bordure chemin rural dit d'Hérivaux
Site n° C7 – 17720 A1
Création d'un pylône monotube de 28 m

Avis DREAL : Défavorable, le projet est situé en limite de site classé du domaine de Chantilly

Le projet se situe dans le PNR Oise Pays de France , en limite de site classé de Chantilly

Le PNR est défavorable

L'opérateur précise qu'un projet sur le château d'eau avait été proposé au maire de la commune qui a refusé à cause de la proximité des habitations.

Avis de la commission : ***Défavorable. La commission rappelle la position du ministère de la santé qui préconise l'implantation des relais au plus près des habitations. De plus, l'implantation d'un nouveau pylône impacterait fortement le paysage environnant.***

3 NOYON – Immeuble OPAC – Avenue du Maréchal Monchel
Site n° C7 – 10275 A1
Implantation d'un relais téléphonie sur le toit d'un immeuble OPAC

Avis DREAL : l'implantation des antennes sur la cheminée ne semble pas satisfaisante

DDEA, ROSO : pas d'observation

Concernant l'antenne plaquée, elle devra être de la même teinte que la cheminée et ne pas la dépasser.

Concernant l'implantation d'antennes dans une fausse cheminée, l'instance demande que cette cheminée ressemble à l'existant, et affinée en hauteur.

Avis de la commission : *L'opérateur adressera par messagerie des photomontages de la fausse cheminée. L'avis sera confirmé après réception.*

4 CREPY-EN-VALOIS – 6 rue du Général Leclerc

Site n° 10290A1

Implantation d'une antenne tube tri-secteur à l'intérieur d'un épi de faîtage en composite

L'instance est plutôt favorable. Toutefois, elle ne formule pas un avis définitif. En effet, s'agissant d'un projet situé dans le périmètre d'un monument historique, l'avis de l'architecte des bâtiments de France est requis.

Avis de la commission : *Attente de l'avis de l'ABF*

BOUYGUES TELECOM

5 COMPIEGNE – 2 Square Hector Berlioz

Site n° T10808 – CI 312055

Implantation d'antennes intégrées dans de fausses cheminées et dépose du pylône existant

Avis de la commission : *Favorable*

SUIVI DES DOSSIERS

SFR

- **CREIL Mairie** - Allée Nelson à Creil

Site n° 600582

Installation sur le théâtre de la Faïencerie (propriété communale).

Avis de la commission : *Favorable*

- **SAVIGNIES** – Terrain communal – Rue rouge

Site n°600834

Avis de la commission : *Favorable* pour un pylône treillis

- **MONNEVILLE** – Ferme privée - 10 rue du château d'eau
Site N°600352

L'opérateur précise que le projet présenté est celui qui offre la meilleure couverture de la commune de Monneville.

La hauteur du pylône est de 16 m, et n'offre donc une couverture que sur un périmètre plus limité. La commune de Villeterte n'est pas couvert par ce projet.

Avis de la commission : ***Favorable pour un pylône treillis. Pas de grillage de couleur verte***

Rappel

- ✓ Sauf cas particulier, pour les antennes et équipements sur le pylône, la couleur gris foncé est demandée : RAL 7012 – 7011 – 7037, avec une préférence pour le RAL 7012 ; pour les shelters un gris brun est souhaitable RAL 7013 – 8028
- ✓ Lorsque l'intégration paysagère souhaitée est une haie arbustive, celle-ci consistera en une plantation d'arbres ou arbustes d'essences locales.
- ✓ La fiche "cartoradio" indiquant la présence d'autres sites à proximité des projets présentés pourrait utilement être jointe au dossier.

Pour information, depuis le 1^{er} janvier 2009, la direction départementale de l'équipement et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt ont fusionné pour former la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA).

Depuis le 2 mars 2009, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est créée, elle regroupe les services de la direction régionale de l'environnement, les services de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, et ceux de la direction régionale de l'équipement.

La prochaine réunion se déroulera le mardi 26 mai 2009, matin
Dépôt des dossiers : 11 mai 2009 dernier délai.

Pour le préfet,
Et par délégation
Le chef de bureau

signé
Mireille AUREGAN